

CAHIERS

www.cahiers-pedagogiques.com

PEDAGOGIQUES

Changer la société pour changer l'école, changer l'école pour changer la société

DOSSIER

L'autorité éducative



ACTUALITÉS ÉDUCATIVES

CESE : La place de l'éducation populaire
ÉDUCATION NOUVELLE : Biennale à Poitiers
L'ÉCOLE AILLEURS : Grève historique à Chicago

PERSPECTIVES

FAITS ET IDÉES : Le Dahutus Montanus
DEPUIS LE TEMPS : L'instant « sauvignons »
LIVRE DU MOIS : *Des parents invisibles. L'école face à la précarité familiale*

« J'avais l'impression d'être une poubelle »

Une école s'organise pour que la directrice soit en mesure d'exercer la fonction de tiers entre l'élève et la maîtresse, dans le difficile apprentissage des règles de la classe. Avec ce jeu dans les relations d'autorité, c'est toute l'équipe qui bouge !

Dominique, Fanny, Fantine et Manon, professeures des écoles, école élémentaire de la rue d'Oran (Paris XIII^e), avec la participation de Véronique Bavière, directrice

L'école de la rue d'Oran a développé un travail d'équipe avec des réunions hebdomadaires, véritables temps d'apprentissages individuels et collectifs. Tous acceptent de ne pas savoir, parce que chacun est persuadé qu'il a toujours des choses à apprendre des autres, d'où le partage en confiance de ce que chacun vit, une écoute sans jugement, une possibilité de prise de recul et d'élaboration de réponses possibles.

En janvier 2018, suite à des exclusions nombreuses et répétées, l'équipe enseignante a ressenti le besoin de remettre à plat ses pratiques. Véronique, la directrice, explique : « J'avais l'impression d'être une poubelle. Des fois, il y avait la queue. Et c'était pas tant ça, c'était le fait de récupérer des élèves tellement en crise qu'aucun dialogue n'était possible et qu'ils ne savaient pas pourquoi ils étaient là, [...] ils n'avaient rien à faire [...]. Moi, je ne pouvais pas me servir de ça. [...] Je suis contre la vie scolaire et [...], en fait, je me suis encore trouvée à être une vie scolaire. » Fantine ajoute : « Quand Véronique n'était pas là, j'en avais six au fond de la classe. » La directrice a joué un rôle important dans ce questionnement d'équipe. Si elle reste « l'autorité suprême, le dernier rempart », les enseignants ont aussi perçu que ce recours n'était pas sans risque pour eux : « Parce qu'elle dit que si elle intervient trop, son autorité se substitue à la nôtre. Donc elle essaie de jouer le moins possible ce rôle. »

Ainsi, une « fiche d'exclusion d'un temps de classe » a été mise en place. L'élève exclu se rend chez la directrice avec cette fiche, ce qui lui permet déjà de connaître la raison pour laquelle il a été exclu, donc d'être moins en colère quand il arrive dans son

bureau. La directrice a alors un échange avec l'élève. Elle explique en quoi elle s'appuie sur cette fiche : « Déjà, cela nous oblige à mettre en mots. On peut relire, parce que les élèves qui arrivent en disant "mais je sais pas..." ». Et quand je relis ce que la maîtresse a écrit, ils en conviennent. C'est clair. Je n'invente pas. C'est écrit,

« C'est clair. Je n'invente pas. C'est écrit, c'est posé. Il n'y a pas de discussion. »

c'est posé. Il n'y a pas de discussion. Cela apaise complètement. » Elle l'oriente ensuite dans une autre classe, non sans avoir auparavant enregistré l'exclusion, qui ainsi « laisse une trace ». Pour Véronique, cette « mémoire des exclusions va permettre de comprendre ce qui se passe par rapport à certains profils d'élèves ».

Du côté des enseignants, cette fiche a aussi des effets. Fanny explique : « Moi, ça m'a permis de revoir ma vision de l'exclusion et de réfléchir davantage sur ma manière d'exclure. J'excluais un peu trop tardivement, quand l'élève avait explosé et moi aussi. Donc je sais que j'ai ce recours-là, j'ai ce petit papier-là. Et du coup, je vais essayer d'anticiper le dérapage. Avant que ça ne dérape, je vais remplir ce petit papier et puis l'enfant partira en étant beaucoup plus calme. » De manière générale, pour les enseignants, la rédaction de cette fiche tient lieu de garde-fou, d'instrument de régulation : « Nos actions sous le coup de l'impulsion ne sont pas forcément recevables chez la directrice, d'où la réflexion soumise sur un petit papier » ; « quand on doit justifier la sanction, écrire en expliquant pourquoi, en donnant un travail, en limi-

tant le temps d'exclusion, on se remet en cause. On agit moins sous le coup de l'impulsion. De plus, il ne s'agit plus de mettre l'élève dans le couloir sans surveillance. On est assuré qu'il va quelque part » ; « parce qu'en plus il faut qu'on le justifie, qu'on explique pourquoi : dans ce moment où tu dois écrire, tu passes du vécu à une tentative d'objectivation de ton action, qui très souvent te fait te rendre compte que tu aurais pu faire autrement. »

Certaines enseignantes vont jusqu'à considérer cette fiche comme un dispositif de réflexivité professionnelle d'école apprenante. Dominique explique : « Il faut qu'on rédige un billet. C'est un instrument pour que nous grandissions, nous enseignants, pour qu'on ait une étape supplémentaire de réflexion. C'est un regard réflexif sur ses propres gestes professionnels. » Elle ajoute : « C'est une double réflexion, sur ton geste quand tu as l'impression que ce n'est plus possible, et tu as aussi la réflexion sur l'exclusion : est-ce que vraiment, tu n'as pas d'autre solution que l'exclusion ? » Enfin, cette pratique répond aux caractéristiques d'une sanction éducative : l'élève sait pourquoi et où il est exclu, pour quelle durée et avec quel travail. Il reste élève ; sa visée est intégratrice. Lorsqu'il revient dans sa classe, l'élève est capable d'intégrer les apprentissages ; les enseignants sont restés bienveillants avec lui.

ET SANS LA DIRECTRICE ?

Le dispositif a ensuite évolué, pour que l'équipe enseignante puisse le faire fonctionner en l'absence de la directrice. Un système de « classes d'accueil », de « classes binômes » a été institué. Au lieu que l'élève exclu aille chez la directrice, il va dans une classe prédéfinie. Néanmoins, la directrice souhaite conserver le cadre où l'enseignant qui exclut écrit les raisons, la durée, le travail. Aux dires des enseignantes, le dispositif ne fonctionne qu'à condition qu'il y ait ce cadre : « Si c'est juste un accord passé entre deux collègues, on n'a plus cet instrument de réflexion sur nos pratiques. » Les résultats indiquent que le nombre d'exclusions de classes a diminué ■